

PMMA – IKO Perkadox

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	IKO Perkadox
DÉNOMINATION COMMERCIALE	BENOX ^{MD} C-50
NUMÉRO DU PRODUIT	0241803
FAMILLE CHIMIQUE	Mélange
UTILISATION DU PRODUIT	Durcisseur
FABRICANT/FOURNISSEUR	ChemPak International inc. 10175 Queens Way, Suite 8 Chagrin Falls, OH 44023 (États-Unis) N° de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC ÉU (24 h/24) : +1 800 424-9300 CHEMTREC MONDE (24 h/24) : +1 703 527-3887
SITE INTERNET	www.iko.com
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC : 1 613 996-6666 (information 24 heures uniquement)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

MOT-INDICATEUR Danger

SYMBOLE(S)



CLASSIFICATION Irritation des yeux – Catégorie 2B.
Sensibilisation de la peau – Catégorie 1.
Peroxydes organiques – Type D.
Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B.
Dangereux pour l'environnement aquatique – danger aquatique aigu – sensibilisation de la peau – Catégorie 1.
Dangereux pour l'environnement aquatique – danger à long terme (chronique) – sensibilisation de la peau – Catégorie 1.

MENTIONS DE DANGER H242 Le chauffage peut provoquer un incendie.
H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
H320 Provoque une irritation des yeux.
H360D Peut nuire à l'enfant à naître.
H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

CONSEILS DE PRUDENCE **Prévention**
P201 Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 25108

PMMA – IKO Perkadox

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer à proximité.

P220 Conserver et entreposer à l'écart des vêtements, des acides forts, des bases, des sels de métaux lourds et autres substances réductrices et des matériaux combustibles.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P261 Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs et pulvérisations.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Réponse

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : obtenir des conseils ou une attention médicale.

P333 + P313 En cas d'irritation de la peau : obtenir des conseils ou une attention médicale.

P337 + P313 Si une irritation des yeux persiste : obtenir des conseils ou une attention médicale.

P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P391 Recueillir les déversements.

Entreposage

P405 Ranger sous clé.

P410 Protéger de la lumière du soleil.

P411 + P235 Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C ou 86 °F. Conserver au frais.

P420 Conserver à l'écart des autres matériaux.

Élimination

P501 Éliminer le contenu ou le récipient dans un point de collecte agréé pour les déchets.

NFPA

Information non disponible.

SIMD

Information non disponible.

SECTION 3 – COMPOSITION CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique : Mélanges.

Nature chimique: Mélange solide de peroxyde organique



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 25108

PMMA – IKO Perkadox

Composants dangereux :

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX	% (p/p)	NUMÉRO CAS
Phtalate de dicyclohexyle	Entre 50 et 55	84-61-7
Peroxyde de dibenzoyl	Entre 45 et 50	94-36-0

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Informations générales : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Appeler immédiatement un médecin.

INHALATION	Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais.
INGESTION	Garder les voies respiratoires dégagées. Appeler immédiatement un médecin.
CONTACT AVEC LA PEAU	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. En cas de contact avec les vêtements, enlever les vêtements. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
CONTACT AVEC LES YEUX	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'œil indemne. Garder l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un spécialiste.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Provoque une irritation des yeux. Peut nuire à l'enfant à naître.
ATTENTION MÉDICALE	Protection des secouristes : Les secouristes doivent faire attention à leur propre protection et utiliser les vêtements de protection recommandés. Notes au médecin : Traiter de façon symptomatique et en apportant un soutien.

SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS	Jet d'eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Produit chimique sec Jet d'eau à haut volume
--------------------	---

PMMA – IKO Perkadox**CONSEILS DE LUTTE
CONTRE L'INCENDIE**

Le contact avec des matériaux incompatibles ou l'exposition à des températures dépassant la TDAA peut entraîner une réaction de décomposition accélérée de façon automatique avec libération de vapeurs inflammables qui peuvent s'allumer de façon automatique. Le produit brûle violemment. Retour de flamme possible sur une distance considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit flotte sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau continu, car il pourrait se disperser et propager le feu. Retirer les récipients non endommagés de la zone d'incendie si cela peut se faire sans danger. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients non ouverts.

**PRODUITS DE
COMBUSTION DANGEREUX**

Aucune information disponible.

INFLAMMABILITÉ

Sans objet.

PROPRIÉTÉS :**POINT D'ÉCLAIR** Sans objet.**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ
DANS L'AIR** Aucune information disponible.**TEMPÉRATURE D'AUTO-
INFLAMMATION** Aucune information disponible.**ÉPI PARTICULIER POUR
LES POMPIERS** Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre l'incendie si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Informations complémentaires : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Celle-ci ne doit pas être déversée dans les égouts. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et au milieu environnant.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**PRÉCAUTIONS
INDIVIDUELLES,
MESURES DE
PROTECTION ET
PROCÉDURES
D'URGENCE**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière.
Éviter de respirer la poussière.
Supprimer toutes les sources d'inflammation.
Suivre les conseils de manipulation sûre et les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle.
Ne jamais remettre les déversements dans les récipients d'origine pour les réutiliser.
Traiter le matériau récupéré comme décrit dans la section « Considérations relatives à l'élimination ».

PMMA – IKO Perkadox**PRÉCAUTIONS
ENVIRONNEMENTALES**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Empêcher toute autre fuite ou tout autre déversement si cela est possible sans danger.
Si le produit contamine les rivières, les lacs ou les égouts, informer les autorités compétentes.

**GESTION DES
DÉVERSEMENTS**

Le contact avec des substances incompatibles peut provoquer une décomposition à la TDAA ou en dessous.
Nettoyer immédiatement les déversements.
Supprimer (abattre) les gaz, vapeurs et brouillards avec un jet d'eau.
Pour nettoyer le sol et tous les objets contaminés par ce matériau, utiliser beaucoup d'eau.
Absorber avec un matériau absorbant inerte. Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.
Il faut utiliser des outils qui ne produisent pas d'étincelles.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux rejets et à l'élimination de ce produit, ainsi qu'aux matériaux et articles utilisés pour le nettoyage des rejets. Vous devrez déterminer quelles réglementations sont applicables.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**MANIPULATION EN
TOUTE SÉCURITÉ**

Ne pas respirer les vapeurs ou les poussières. Éviter l'exposition : obtenir des instructions précises avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Ne jamais remettre un produit dans le récipient d'où il a été initialement retiré. Assurer un renouvellement suffisant de l'air ou une évacuation dans les locaux de travail. Éviter le confinement. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans la zone d'application. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit. Pour la protection individuelle, voir la section 8. Les personnes sensibles aux problèmes de sensibilisation de la peau ou à l'asthme, aux allergies, aux maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne doivent pas être employées dans un processus dans lequel ce mélange est utilisé. Protéger de la contamination.

Conseils pour la protection contre l'incendie et l'explosion : éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation appropriée aux endroits où la poussière se forme. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser uniquement des équipements antidéflagrants. Tenir à l'écart des matériaux combustibles.

PMMA – IKO Perkadox

PRÉCAUTIONS
RELATIVES À
L'ENTREPOSAGE

Éviter les impuretés (comme la rouille, la poussière, les cendres), risque de décomposition. Les installations électriques et les matériaux de travail doivent être conformes aux normes de sécurité technologiques. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le produit dans son récipient d'origine. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer conformément à la réglementation nationale en vigueur.

Matériaux à éviter : Tenir à l'écart des acides forts, des bases, des sels de métaux lourds et autres substances réductrices.

Température de stockage recommandée : < 30 °C (< 86 °F)

Autres informations sur les conditions d'entreposage : pas de décomposition si le produit est entreposé normalement.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE :

Composants	N° CAS	Type de valeur (forme d'exposition)	Paramètres de contrôle/Concentration admissible	Base
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	MPT	5 mg/m ³	ACGIH
		MPT	5 mg/m ³	NIOSH REL
		MPT	5 mg/m ³	OSHA Z-1
		MPT	5 mg/m ³	OSHA P0

MESURES D'INGÉNIERIE

Réduire au minimum les concentrations d'exposition sur le lieu de travail.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION
INDIVIDUELLE :PROTECTION
RESPIRATOIRE

En cas de formation de poussières ou d'aérosols, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre approuvé. Type de filtre P.

PROTECTION DE LA
PEAU ET DU CORPS

Choisir les vêtements de protection appropriés en fonction des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.

Protection des mains

Matériau : caoutchouc butyle

Temps de pénétration : >= 480 min

Épaisseur du gant : 0,5 mm

Choisir les gants pour protéger les mains contre les produits chimiques en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse et en fonction du lieu de travail.

Pour les applications particulières, nous recommandons de clarifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection susmentionnés avec le gant. Laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

PMMA – IKO Perkadox

PROTECTION DES YEUX	Lunettes de protection bien ajustées. Porter des lunettes de protection adaptées. Porter également une protection du visage en cas de risque d'éclaboussures. S'assurer que les stations de lavage des yeux et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.
MESURES D'HYGIÈNE	Tenir à l'écart de la nourriture et des boissons. Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit.
AUTRES CONTRÔLES	Aucune information disponible.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.)	Forme : poudre Couleur : blanc
ODEUR SEUIL OLFACTIF	Aromatique Aucune information disponible.
pH	Aucune information disponible.
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION	Décomposition : se décompose au-dessous du point de fusion.
POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION	Sans objet.
POINT D'ÉCLAIR	Sans objet.
TAUX D'ÉVAPORATION	Aucune information disponible.
INFLAMMABILITÉ	Sans objet.
TEMPÉRATURE D'ALLUMAGE	Aucune information disponible.
LIMITES SUPÉRIEURE ET INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ ET D'EXPLOSIVITÉ	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol.) : aucune information disponible. Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.) : aucune information disponible.
TENSION DE VAPEUR	Aucune information disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR	Aucune information disponible.
DENSITÉ RELATIVE	Aucune information disponible.
POIDS MOLÉCULAIRE	Aucune information disponible.

PMMA – IKO Perkadox

SOLUBILITÉ DANS L'EAU ET MISCIBILITÉ AVEC L'EAU :	Insoluble
SOLUBILITÉ DANS D'AUTRES SOLVANTS :	Solvant : Phtalates Description : soluble
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION AUTO-ACCÉLÉRÉE (TDAA) :	60 °C Méthode : UN-Test H.4 TDAA : Température de décomposition auto-accélérée. Température la plus basse à laquelle la taille du produit testé subit une réaction de décomposition auto-accélérée.
COEFFICIENT DE PARTAGE : N-OCTANOL/EAU	Aucune information disponible.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Aucune information disponible.
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES	Non explosif.
MASSE VOLUMIQUE	Aucune information disponible.
VISCOSITÉ	Dynamique : Sans objet. Cinématique : Sans objet.
TENEUR EN SOLVANT	Aucune information disponible.
CONTENU EN EXTRAIT SEC	Aucune information disponible.
AUTRES INFORMATIONS	Propriétés oxydantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant. Peroxyde organique.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Stable, dans les conditions d'entreposage recommandées.
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable, dans les conditions d'entreposage recommandées.
RISQUES DE RÉACTIONS DANGEREUSES	La poussière peut former un mélange explosif dans l'air.
CONDITIONS À ÉVITER	Protéger de la contamination. Le contact avec des substances incompatibles peut provoquer une décomposition à la TDAA ou au-dessous de celle-ci. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter le confinement.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES	Accélérateurs, acides et bases forts, métaux lourds et sels de métaux lourds, agents réducteurs.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nocifs ou toxiques peuvent se développer en cas d'incendie et de décomposition.

PMMA – IKO Perkadox

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË OU
CHRONIQUE

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants :

Phtalate de dicyclohexyle :

Toxicité orale aiguë : DL50 (rat) : > 2 000 mg/kg
Méthode : Ligne directrice 423 de l'OCDE
Évaluation : La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë.

Toxicité cutanée aiguë :

DL50 (rat) : > 2 000 mg/kg
Méthode : Ligne directrice 402 de l'OCDE
Évaluation : La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité cutanée aiguë.

Peroxyde de dibenzoyl :

Toxicité orale aiguë : DL50 (rat) : > 5 000 mg/kg
Méthode : Ligne directrice 401 de l'OCDE
Évaluation : La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë.

Toxicité aiguë par inhalation :

CL50 (rat) : > 24,3 mg/l
Durée d'exposition : 4 h
Atmosphère d'essai : vapeur
Méthode : Ligne directrice 403 de l'OCDE
Évaluation : La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Remarques : Aucune donnée disponible.

CONDITIONS MÉDICALES
AGGRAVÉES PAR
L'EXPOSITION

Aucune information disponible.

PRINCIPALE VOIE
D'EXPOSITIONPeau
Ingestion

EFFETS SUR LA SANTÉ :

YEUX Provoque une irritation des yeux.

Produit – Remarques : La poussière du produit peut être irritante pour les yeux, la peau et le système respiratoire.

Composants :

Phtalate de dicyclohexyle – Résultat : Pas d'irritation des yeux

Peroxyde de dibenzoyl – Espèce : Lapin

Résultat : Irritation des yeux, réversible dans les 7 jours

PMMA – IKO Perkadox

PEAU	Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Corrosion et irritation de la peau : Non classé sur la base des informations disponibles. Produit – Remarques : Peut provoquer une irritation cutanée chez les personnes sensibles. Composants : Phtalate de dicyclohexyle – Résultat : Pas d’irritation cutanée Peroxyde de dibenzoyl – Espèce : Lapin Résultat : Pas d’irritation cutanée
INHALATION	Non classé sur la base des informations disponibles. Produit – Remarques : Cause une sensibilisation. Composants : Phtalate de dicyclohexyle : Voies d’exposition : Contact avec la peau Espèce : Souris Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peroxyde de dibenzoyl : Voies d’exposition : Contact avec la peau Espèce : Souris Méthode : Test des ganglions lymphatiques locaux (TGLL) Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
INGESTION	Aucune information disponible.
TOXICITÉ POUR UN ORGANE CIBLE SPÉCIFIQUE, EXPOSITION UNIQUE	Non classé sur la base des informations disponibles. Composants : Peroxyde de dibenzoyl : Voies d’exposition : Ingestion Évaluation : La substance ou le mélange n’est pas classé comme toxique pour un organe cible spécifique, exposition unique.
TOXICITÉ POUR UN ORGANE CIBLE SPÉCIFIQUE, EXPOSITION RÉPÉTÉE	Non classé sur la base des informations disponibles. Composants : Peroxyde de dibenzoyl : Voies d’exposition : Ingestion Évaluation : La substance ou le mélange n’est pas classé comme toxique pour un organe cible spécifique, exposition répétée.
TOXICITÉ À DOSE RÉPÉTÉE	Composants : Phtalate de dicyclohexyle – Espèce : Rat DSENO : 50 mg/kg Voie d’application : Ingestion Durée d’exposition : 90 jours Méthode : Ligne directrice 408 de l’OCDE

PMMA – IKO Perkadox

TOXICITÉ PAR ASPIRATION	Non classé sur la base des informations disponibles. Composants : Peroxyde de dibenzoyle : Pas de classification de toxicité par aspiration
CANCÉROGÉNICITÉ	Non classé sur la base des informations disponibles. Composants : Phtalate de dicyclohexyle – Remarques : Cette information n'est pas disponible. Peroxyde de dibenzoyle – Remarques : Non classé en raison de données qui sont concluantes, bien qu'insuffisantes, pour une classification. CIRC : Aucun ingrédient de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène humain probable, possible ou confirmé par le CIRC. OSHA : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne figure sur la liste des cancérogènes réglementés de l'OSHA. NTP : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène connu ou anticipé par le NTP.
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION, DÉVELOPPEMENT DE LA PROGÉNITURE, FONCTION SEXUELLE ET FERTILITÉ :	Peut nuire à l'enfant à naître. Composants : Phtalate de dicyclohexyle : Toxicité pour la reproduction – Évaluation : Preuve évidente d'effets néfastes sur le développement, sur la base d'expérimentations animales. Remarques : Basé sur la classification harmonisée du règlement européen 1272/2008, annexe VI Peroxyde de dibenzoyle – Effets sur la fertilité : Espèce : Rat, mâle Voie d'application : Orale Toxicité parentale générale – DSENO : 1 000 mg/kg poids corporel Méthode : Ligne directrice 422 de l'OCDE Espèce : Rat, femelle Voie d'application : Orale Toxicité parentale générale – DSENO : 500 mg/kg poids corporel Méthode : Ligne directrice 422 de l'OCDE Toxicité pour la reproduction – Évaluation : Aucune preuve d'effets indésirables sur la fonction sexuelle et la fertilité, ou sur le développement, sur la base d'expérimentations animales.
MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES	Non classé sur la base des informations disponibles. Composants : Phtalate de dicyclohexyle : Génotoxicité <i>in vitro</i> – Résultat : négatif Remarques : Les tests <i>in vitro</i> n'ont pas montré d'effets mutagènes Génotoxicité <i>in vivo</i> : Remarques : Aucune donnée disponible Peroxyde de dibenzoyle : Génotoxicité <i>in vitro</i> – Résultat : négatif Remarques : Les tests <i>in vitro</i> n'ont pas montré d'effets mutagènes

PMMA – IKO Perkadox

Génotoxicité *in vivo* – Résultat : négatifRemarques : Les tests *in vivo* n'ont pas montré d'effets mutagènes

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Composants : Phtalate de dicyclohexyle :

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oryzias latipes* [poisson rouge orangé]) : > 2 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Remarques : Pas de toxicité à la limite de la solubilité.

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques : CSEO (*Daphnia magna* [puce d'eau]) : > 2 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Remarques : Pas de toxicité à la limite de la solubilité.

Toxicité pour les algues : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* [algues vertes]) : > 2 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

Type de test : Inhibition de la croissance

Méthode : Ligne directrice 201 de l'OCDE

Remarques : Pas de toxicité à la limite de la solubilité.

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques : CSEO (*Daphnia magna* [puce d'eau]) : 0,181 mg/l

Temps d'exposition : 21 jours

(toxicité chronique) : Méthode : Ligne directrice 211 de l'OCDE

Toxicité pour les micro-organismes : CSEO : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 3 h

Type de test : Inhibition de la respiration

Méthode : Ligne directrice 209 de l'OCDE

Évaluation de l'écotoxicologie

Toxicité aquatique chronique : Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Composants : Peroxyde de dibenzoyl :

Toxicité pour les poissons : CE50 (*Oncorhynchus mykiss* [truite arc-en-ciel]) : 0,06 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Méthode : Ligne directrice 203 de l'OCDE

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* [puce d'eau]) : 0,11 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Méthode : Ligne directrice 202 de l'OCDE

Toxicité pour les algues : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* [algues vertes]) : 0,06 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

Méthode : Ligne directrice 201 de l'OCDE

Facteur M

(Toxicité aquatique aiguë) : 10



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 25108

PMMA – IKO Perkadox

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques (toxicité chronique) : CE10 (Daphnia magna [puce d'eau]) : 0,001 mg/l
Temps d'exposition : 21 jours
Type de test : test semi-statique
Méthode : Ligne directrice 211 de l'OCDE

Facteur M (Toxicité aquatique aiguë) : 10

Toxicité pour les micro-organismes : CE50 (bactéries) : 35 mg/l

Évaluation de l'écotoxicologie : Très toxique pour la vie aquatique.
Toxicité aquatique aiguë : Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.
Toxicité aquatique chronique :

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Composants :
Phtalate de dicyclohexyle :
Biodégradabilité – Résultat : Facilement biodégradable.

Peroxyde de dibenzoyl :
Biodégradabilité – Résultat : Intrinsèquement biodégradable.

MOBILITÉ DE BIODÉGRADATION

Mobilité dans le sol : Aucune autre information pertinente disponible.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Composants :
Phtalate de dicyclohexyle – Coefficient de partage (n-octanol/eau) :
log Pow = 4,82 (25 °C / 25 °C)

Peroxyde de dibenzoyl – Coefficient de partage (n-octanol/eau) :
log Pow = 3,2 (20 °C / 20 °C)

NOTES GÉNÉRALES

Produit :
Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone – Règlement : 40 CFR Protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique – CAA Section 602 : Substances de classe I
Remarques : Ce produit n'a pas été fabriqué à l'aide d'une SACO de classe I ou de classe II, ni n'en contient, selon la définition de la section 602 de la loi américaine sur la protection de l'air (40 CFR 82, sous-partie A, annexes A et B).

Informations écologiques supplémentaires : Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.
Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION

Déchets de résidus :
Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec le produit chimique ou le récipient usagé. Éliminer les déchets dans une installation d'élimination des déchets agréée.

PMMA – IKO Perkadox

Emballage contaminé :
Vider le contenu restant. Éliminer comme un produit non utilisé. Ne pas réutiliser les récipients vides. Ne pas brûler ou utiliser un chalumeau sur le fût vide. Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE****RTMD de l'ONU**

Numéro ONU : UN 3106
Nom d'expédition propre : PEROXYDE ORGANIQUE TYPE D, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE)
Classe : 5.2
Groupes d'emballage : Non attribué par la réglementation
Étiquettes : 5.2

TMD (DGR) de l'ATAI

Numéro d'identification/ONU : UN 3106
Nom d'expédition propre : Peroxyde organique type D, solide (peroxyde de dibenzoyle)
Classe : 5.2
Groupes d'emballage : Non attribué par la réglementation
Étiquettes : Peroxydes organiques, à conserver à l'abri de la chaleur
Instruction d'emballage (avion-cargo) : 570
Instruction d'emballage (avion de transport de passagers) : 570

Code IMDG

Numéro ONU : UN 3106
Nom d'expédition propre : PEROXYDE ORGANIQUE TYPE D, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE)
Classe : 5.2
Groupes d'emballage : Non attribué par la réglementation
Étiquettes : 5.2
Code EmS : F-J, S-R
Polluant marin : Oui

Transport en vrac, selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC :
Non applicable pour le produit tel que fourni.

RÉGLEMENTATION NATIONALE**49 CFR**

Numéro d'id./AN/ONU : UN 3106
Nom d'expédition propre : Peroxyde organique type D, solide (peroxyde de dibenzoyle, <= 51 %)
Classe : 5.2
Groupes d'emballage : Non attribué par la réglementation
Étiquettes : PEROXYDE ORGANIQUE
Code GMU (ERG) : 145
Polluant marin : Oui



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 25108

PMMA – IKO Perkadox

Précautions particulières pour l'utilisateur :

Les classifications de transport fournies dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif et sont uniquement basées sur les propriétés du matériau non emballé tel qu'il est décrit dans la présente fiche de données de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, la taille des emballages et les variations des réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

EPCRA (Emergency Planning and Community Right-to-Know Act) – États-Unis : Loi sur la planification des urgences et le droit communautaire à l'information

Quantité à déclarer (RQ ou Reportable Quantity) au titre de la CERCLA (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act) – États-Unis : Loi sur la réponse, la compensation et la responsabilité en matière d'environnement

Ce matériau ne contient aucun composant avec une RQ au titre de la CERCLA.

Quantité à déclarer (RQ) au titre de la section 304 de la loi sur les substances extrêmement dangereuses (SARA 304 Extremely Hazardous Substances)

Ce matériau ne contient aucun composant associé à une QR de la section 304 de l'EHS.

Quantité seuil de planification (TPQ) au titre de la section 302 de la loi sur les substances extrêmement dangereuses (SARA 302 Extremely Hazardous Substances)

Ce matériau ne contient aucun composant associé à une TPQ de la section 302 de l'EHS.

Dangers SARA 311/312 : Peroxydes organiques

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau

Toxicité pour la reproduction

SARA 313 : Les composants suivants sont soumis aux paramètres de déclaration établis par SARA Titre III, Section 313, Peroxyde de dibenzoyl 94-36-0

Clean Air Act (Loi sur la propreté de l'air – États-Unis)

Ce produit n'a pas été fabriqué à l'aide d'une SACO de classe I ou de classe II, ni n'en contient, selon la définition de la section 602 de la loi américaine sur la protection de l'air (40 CFR 82, sous-partie A, annexes A et B).

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux (PAD), tel que défini par la section 112 de la loi américaine sur la propreté de l'air (40 CFR 61).

Ce produit ne contient aucun produit chimique répertorié dans la section 112(r) de la loi américaine sur la propreté de l'air pour la prévention des rejets accidentels (40 CFR 68.130, sous-partie F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique répertorié dans la section 111 de la loi américaine sur la propreté de l'air pour les COV intermédiaires ou finaux de la SOCMII (40 CFR 60.489).

Clean Water Act (Loi sur la propreté de l'eau – États-Unis)

Ce produit ne contient aucune substance dangereuse répertoriée dans la section 311, tableau 116.4A, de la loi américaine sur la propreté de l'eau.

Ce produit ne contient aucun produit chimique dangereux répertorié dans la section 311, tableau 117.3, de la loi américaine sur la propreté de l'eau.

Ce produit ne contient aucun polluant toxique répertorié dans la section 307 de la loi américaine sur l'eau propre.

California Prop. 65 (Proposition 65 de la Californie – États-Unis)

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'État de Californie pour causer le cancer, la naissance ou tout autre défaut de reproduction.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 25108

PMMA – IKO Perkadox

Les ingrédients de ce produit sont signalés dans les inventaires suivants :

LIS (CA) :	Tous les composants de ce produit figurent sur la LIS canadienne.
AICS (AU) :	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
ENCS (JP) :	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
ISHL (JP) :	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
KECI (KR) :	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
PICCS (PH) :	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
IECSC (CN) :	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
TCSI (TW) :	Sur l'inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
TSCA (ÉU) :	Sur l'inventaire de la TSCA.

Liste de la TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis)

Aucune substance n'est soumise à une règle de nouvelle utilisation significative.

Aucune substance n'est soumise aux exigences de notification d'exportation de la TSCA 12(b).

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION DE LA FDS	3 juin 2022
REPLACE LA FDS OU LA FICHE SIGNALÉTIQUE DU	(Nouvelle)
PRÉPARÉE PAR	Département de recherche
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1 888 766-2468
SITE INTERNET	www.iko.com
AUTRES INFORMATIONS ET DIVULGATIONS	Lire cette fiche de données de sécurité avant de manipuler ou de mettre au rebut ce produit.

Ces informations sur la sécurité des produits sont fournies pour aider nos clients en matière de santé, de sécurité ou d'environnement. Nous avons fait des efforts raisonnables pour nous assurer que les méthodes de test et les sources de ces données sont correctes et fiables, mais nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Étant donné que les conditions ou les méthodes de manipulation et d'utilisation de ce produit échappent à notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour les dommages résultant de la manipulation, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination du produit ou qui y sont liés.